

Annexe Spécifications Techniques

Cette présente annexe a pour objet de déterminer les spécifications techniques du séjour de Classe de Neige, organisé dans le cadre de l'année scolaire 2023 / 2024.

L'entreprise attributaire de ce marché devra proposer :

Un séjour comprenant 34 enfants de classe de CM2 du groupe scolaire de BAPAUME, accompagnés de 2 enseignantes et 1 AESH (2 forfaits piétons et 1 forfait ski). Une variation de plus ou moins 10% du nombre d'élèves doit être envisagée par le prestataire retenu.

Ce séjour sera en pension complète dans un chalet pouvant accueillir un groupe d'enfants de l'Ecole de BAPAUME ou, au maximum, deux groupes, dont celui de l'Ecole de BAPAUME. En cas de second groupe, il est souhaité et préférable qu'il s'agisse d'un groupe d'enfants de même âge. Ce chalet devra avoir reçu les agréments requis de la part des différentes administrations compétentes (Sécurité et Accessibilité, Jeunesse et Sports, Education Nationale). La photocopie des différentes attestations devra être fourni dans le cadre du dossier de réponse de cette consultation.

Il se déroulera sur une période de 6 jours (non compris le déplacement aller / retour en bus de BAPAUME au lieu de villégiature), et aura une dominante de découverte et de pratique alpin. Le candidat devra prévoir le transport par autocar grand confort ainsi que tous les déplacements du groupe sur le site du séjour (départ de BAPAUME le vendredi matin pour une arrivée sur le site vendredi soir, et le retour s'effectuera le samedi matin à BAPAUME).

Les dates pressenties pour ce séjour sont les suivantes : du 19 au 26 janvier 2024 ou du 8 au 15 mars 2024.

Au cours de ce séjour, les activités proposées seront les suivantes :

- Six séances de ski de piste, réparties sur la durée du séjour (tranche horaire souhaitée : 13h00/15h00),
- Une séance de pratique de raquettes à neige,
- Une séance de conduite de chiens de traîneaux. Cette séance a pour vocation de faire découvrir la pratique de la conduite de chiens de traîneaux,
- Deux visites organisées autour du thème des Arts et Traditions populaires, des métiers de la montagne. Ces deux visites seront choisies par l'équipe d'enseignants parmi un panel d'une dizaine de propositions,
- En option, le candidat proposera et chiffrera une séance de découverte du Ski de Fond. Ce chiffre sera dissocié de l'offre de base,

Pour chaque proposition d'activités, le pétitionnaire remettra un document écrit permettant d'apprécier l'intérêt de l'activité et les possibilités d'exploitation pédagogique.

En cas d'absence d'enneigement sur le site du séjour, le candidat s'engage à assurer un déplacement du groupe sur des pistes enneigées du domaine skiable de la station ou d'un domaine skiable voisin.

L'encadrement du groupe devra être assurée par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF), ou éventuellement par des animateurs titulaires du Brevet d'Etat Ski Alpin. Le groupe d'élèves sera divisé en trois groupes de niveaux. L'objectif du stage est d'aboutir à un passage d'étoiles pour chaque élève.

Le candidat remettra :

- Une grille de menus pour l'ensemble du séjour avec une composition de menus enfants comprenant cinq éléments pour le repas de midi, trois éléments pour le petit déjeuner, quatre éléments pour le repas du soir (dont potage et un goûter). Les menus devront être équilibrés et répondront aux directives et aux recommandations du GERMRCN relatives à la nutrition.
- Une proposition d'encadrement du groupe. Les animateurs devront être titulaires du BAFA. L'équipe enseignante et les animateurs se rencontreront quelques jours avant le départ ou établiront une visio de prise de contact.
- Un mémoire justificatif permettant d'apprécier les éléments techniques de sa proposition, notamment en termes d'hébergement, en termes d'encadrement, en termes d'animations.